

REUNION DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE

MARDI 9 MARS 2010

Assistent à cette réunion du Conseil de l'Ecole doctorale présidée par M. Dominique RABATE.

M. François BART, directeur adjoint de l'Ecole doctorale.
M. Patrick HENRIET, directeur adjoint de l'Ecole doctorale
Mme Nathalie TIFFON, responsable du service de la recherche, de la valorisation et des études Doctorales.

Représentants des enseignants-chercheurs et personnels assimilés :

Mme Ana Maria BINET, Mme Elvire GOMEZ VIDAL, M. Michel FIGEAC, M. Patrick HENRIET (en remplacement de Mme Valérie FROMENTIN)
M. Pierre GUIBERT, M. Samaha KHOURY, M. Jean-Paul REVAUGER

Représentant des doctorants :

Melle Lilas KERMAIS

Représentants des personnalités extérieures :

Mme Florence PARNIER, adjointe au délégué régional du CNRS

Membres excusés :

M. Pierre BEYLOT
Mme Marie BOISSON-GABARRON
Melle Jelena ROSE

1) Approbation du CR du dernier Conseil.

M. Dominique RABATE demande aux membres du Conseil si il y a des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du 4 février dernier. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté.

M. RABATE fait état d'une proposition de Melle PENDANX sur laquelle une réflexion est à mener au sujet d'une procédure permettant aux équipes d'avoir les listes de doctorants à jour le plus tôt possible : il pourrait s'agir de faire remplir une fiche de renseignements par tous les étudiants qui s'inscrivent.

Il est effectivement prévu, de télécharger une telle fiche sur le site de Bordeaux3, à la rubrique des inscriptions.

2) Doctorat Label européen

Le 2^{ème} point à l'ordre du jour concerne la possibilité d'autoriser, à l'occasion d'une demande formulée et d'un dossier déposé par une doctorante du MICA, la création d'un doctorat avec le label européen.

Des documents sont distribués aux membres du Conseil pour tenter de définir ce label et de préciser son utilité. Le label européen résulte d'une proposition du Comité de liaison des Recteurs et Présidents d'Universités européens ; il peut être décerné sous certaines conditions.

- 1- L'approbation du dépôt de la dissertation est accordée au vu de rapports rédigés par au moins deux professeurs appartenant à deux établissements d'enseignement supérieur de deux autres états membres de l'Union européenne ;
- 2- un membre au moins du jury doit appartenir à un établissement d'enseignement supérieur d'un autre état membre de l'Union européenne ;
- 3- une partie de la soutenance orale doit être effectuée dans une langue officielle de l'Union européenne autre que le français ;
- 4- le doctorat doit avoir été en partie préparé lors d'un séjour d'au moins un trimestre dans un autre pays de l'Union européenne.

L'attribution du "label" de doctorat européen se concrétise par la délivrance d'une attestation fournie par l'université. Cette attestation est annexée au diplôme, mais distincte de celui-ci. Reste à aborder le problème de convention nécessaire lorsqu'un doctorant séjourne dans une université étrangère, ainsi que le problème de financement de ce séjour.

D'après le service des Relations internationales, le financement pourrait éventuellement être pris en charge dans le cadre du programme Erasmus et une chargée de mission aux relations internationales étudie la possibilité d'une convention.

M. REVAUGER fait remarquer que les programmes européens dont Erasmus financent principalement des séjours d'un an.

Pour le label européen, c'est un oui de principe. L'accord du Conseil scientifique de l'ED sera transmis au Vice Président du Conseil scientifique. Le Conseil de l'Ecole doctorale se prononcera au cas par cas pour le financement avec le principe arrêté de la participation de l'équipe de recherche concernée.

3) Inscriptions, réinscriptions, Procédure et calendrier campagne contrat doctoral

a) Allocations fléchées et contrat doctoral

-Pour les allocations fléchées, nous n'avons pas encore le courrier du Ministère donc impossibilité de fixer un calendrier fiable. Le calendrier avait été fixé au 25 juin pour la réception des dossiers et dans la semaine du 5 au 9 juillet pour l'audition des candidats.

Il est noté que les laboratoires via l'Ecole doctorale, demandent des allocations mises au concours plutôt en recherche appliquée ; on peut donc commencer à réfléchir à des sujets dans les équipes de recherche si le Ministère ne met pas fin à cette procédure qui date de 2 ans.

-Pour le contrat doctoral, l'ouverture de la campagne est fixée au 12 avril et se terminera le 17 mai. Les dossiers des candidats seront transmis aux équipes de recherche le 25 mai. Ces dernières devront transmettre leur classement au service de l'ED le 4 juin au plus tard.

Et le Conseil scientifique de l'ED, avec l'ensemble des directeurs d'équipe, procèdera au classement des candidats le jeudi 17 juin de 9h à 12 heures. La procédure votée l'an dernier est reconduite cette année.

M. Rabaté souligne que le recrutement des contrats doctoraux constitue un acte majeur de la politique scientifique de l'Ecole doctorale ; les réunions d'équipes constituées pour le classement des candidats doivent être le plus large possible. Le classement des équipes doit être argumenté et défendu.

b) Procédure d'inscription et de réinscription

Le courrier concernant la dernière année de dérogation constitue un coup de semonce ; ce courrier prévoit une soutenance jusqu'au 31 Août. Un second courrier est envoyé aux directeurs de thèse concernés par un doctorant en dernière année de dérogation, leur précisant comment s'articule cette dernière année.

La charte des thèses prévoit que les doctorants qui soutiennent jusqu'en décembre n'ont pas à payer de droits d'inscription.

Un point doit être fait sur l'état d'avancement de la thèse au 1^{er} septembre :

-Soit la thèse peut être soutenue avant le 18 décembre et dans ce cas, tout le dossier de soutenance (dépôt de la thèse, formation du jury) doit être déposé au plus tard le 29 octobre 2010 ;

-Soit la thèse est insuffisamment avancée, et dans ce cas, le directeur de thèse doit faire une demande d'une ultime année de recours motivée par des problèmes de santé, de travail à temps plein, de problèmes familiaux, ou autre événements graves.

M. Khoury évoque le problème de son équipe : il est concerné par la dernière année de dérogation : il a 12 soutenances à faire d'ici la fin de l'année. L'école doctorale et M. Khoury se rencontreront en mai pour tenter d'apporter des solutions.

4) Horizons professionnels

Le Forum concernant les métiers de la communication interne devait avoir lieu le 1^{er} février 2010. Il est reporté au 2 Avril 2010 à l'amphi CIROT avec l'organisation de tables rondes réunissant des professionnels de 10H30 à 17H 30.

M. Bart demande à l'ensemble des directeurs présents de faire des propositions pour les programmes de formation de l'année 2010/2011 concernant les séminaires interdisciplinaires doctorants, les horizons de la recherche avec proposition d'un invité étranger, les horizons professionnels.

5) Dispositif de mise en place de suivi des allocataires

Cette question avait déjà été évoquée lors d'un précédent Conseil de l'Ecole doctorale (cf CR de l'ED en date du 14 mai 2009). Le taux d'échec importants dans les SHS (de l'ordre de 30%) fragilise nos prétentions à avoir davantage de contrats doctoraux et d'autre part, les allocataires qui ne soutiennent pas portent préjudice aux autres candidats.

Les doctorants eux-mêmes préconisent de mettre en place un suivi même pour ceux qui ne sont pas titulaires d'une allocation de recherche ou d'un contrat doctoral.

Il est donc, comme annoncé, mis en place une procédure qui obligerait les titulaires d'une allocation de recherche ou d'un contrat doctoral à devoir présenter leurs travaux chaque année. Il convient de définir la répartition des tâches entre les équipes de recherche et l'ED.

M. Révauger propose qu'une fois par an les allocataires présentent oralement devant les équipes de recherche un rapport faisant état de leur travail, ce rapport écrit, validé par la Direction de l'équipe de recherche sera envoyé à l'ED.

La présentation de ce travail devrait permettre la prise aux membres de l'équipe de prendre conscience des sujets en cours dans l'équipe de recherche. Tous les membres d'une équipe de recherche doivent se sentir partie prenante de toutes les thèses de leur équipe.

M. Guibert remarque que la forme prise par ce suivi peut revêtir diverses formes : ce peut-être un exercice d'animation et de dynamisation de l'équipe.

Melle Lilas Kermas intervient pour ajouter que cette procédure peut jouer un rôle de stimulation pour les allocataires et même de conseil.

Il est noté qu'il existe une pression assez forte pour les non allocataires pour bénéficier de cette même procédure.

La procédure arrêtée est donc celle de la présentation orale de l'avancée de son travail par le doctorant à son équipe de recherche, suivi par l'envoi d'un rapport papier à l'ED d'une dizaine de pages.

Le calendrier arrêté pour faire ce suivi des allocataires pourrait s'étendre d'avril à mi-juillet selon l'organisation que souhaite l'équipe de recherche, avec une date butoir : le rapport écrit devra parvenir à l'ED en tout état de cause avant le 14 juillet afin que le doctorant puisse tirer bénéfice de ce suivi dès la rentrée universitaire.

6) Cérémonie de remise des diplômes

La cérémonie devrait être retardée mais elle se fera ; elle devra être allégée, moins longue et moins coûteuse, plus sobre et plus simple.

Il est noté que l'avis du Conseil de l'Ecole doctorale a été très favorable et la Direction de l'ED discutera avec la Présidence de l'organisation de cette cérémonie.

Questions diverses

Dénomination de l'ED

M. Bart fait part de la demande du Conseil Scientifique d'un changement de nom de l'ED dû à la refonte des UFR (UFR Humanités). M. Guibert fait remarquer que ce n'est pas possible puisque au plan quadriennal, l'ED a été présentée avec la dénomination Montaigne Humanités.

Réunion du Collège doctoral concernant le recrutement Post Doc du PRES ;

5 propositions de sujets ont été retenus (plus 5 autres sur une liste complémentaire).

Pour Bordeaux3, la proposition de sujet de l'équipe IRAMAT a été retenue (collaboration avec Ausonius et Pacea)

Le projet porté par Ausonius n'a pas été retenu pas plus que le dossier LNS.

Autres propositions de sujets retenus :

Ceux émanant de l'ED math informatique de Bordeaux 1 (prévoyant une collaboration avec Ausonius) , de l'ED Sciences économiques et sociales de Bordeaux 4, de l'ED SHS Bordeaux 2, de l'ED Sciences Politiques de Bordeaux 4.

Les propositions retenues sur la liste complémentaire sont celles émanant de l'ED Sciences de la vie ; de l'ED de droit, de l'ED Sciences chimiques, de l'ED Bordeaux 1, de l'ED Sciences Politiques.

M. Bart rajoute que les projets l'an prochain, devront être portés par 2 ED.

M. Rabaté ; à propos des soutenances de thèse, constate que le flux des soutenances est très soutenu depuis 2007/2008. Cela cause un alourdissement financier.

D'autre part, il y a de ce fait un problème de salle : la salle des thèses déjà insuffisante en période d'affluence de soutenances, ne pourra être utilisée que jusqu'à la fin de l'année universitaire.

Autant de problèmes qu'il faudra résoudre prochainement.

La séance est levée à 12 heures